

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 9 (1924)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : **A. Mounoud**, pasteur, **Palézieux**.

IX^{me} Exposition Suisse d'Agriculture, de Sylviculture et d'Horticulture

Cette Exposition aura lieu

à Berne,
du 12 au 27 septembre 1925.

Le programme général prévoit vingt Groupes principaux, dans lesquels chaque domaine de notre agriculture nationale aura l'occasion de se faire représenter. Le Groupe I, réservé à l'«encouragement de l'agriculture», prévoit également une division spéciale, numéro IV, pour le crédit rural.

En effet, en raison de l'importance croissante que prennent les questions de crédit, elles feront pour la première fois l'objet d'une Exposition spéciale.

Cette Exposition représentera les divers modes de crédits différenciés, selon le genre de leur garantie et leur destination, c'est-à-dire : crédit immobilier, crédit mobilier, crédit personnel, d'une part, et, de l'autre, crédit en vue de l'acquisition de la propriété, et crédit en vue de l'exploitation. L'Exposition réunira en outre : les lois, ordonnances, statuts, règlements, rapports de gestion et pièces analogues, ainsi que la bibliographie se rapportant au crédit agricole. Elle s'attachera, dans la mesure du possible, à représenter l'état de l'endettement hypothécaire en agriculture, son évolution et ses causes.

L'exécution de l'Exposition est assurée par les exposants suivants :

- 1^o Institut de crédit hypothécaire,
- 2^o Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen);
- 3^o Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans;
- 4^o Fonds de secours pour petits paysans, agriculteurs obérés et ouvriers agricoles;

5^o Secrétariat des paysans suisses, et plus particulièrement la Division pour l'étude des questions de crédit agricole, qui sera particulièrement chargée d'unifier et de compléter l'Exposition sur le crédit et l'endettement hypothécaires;

6^o Autres associations et particuliers.

PUBLICATIONS :

La documentation fournie par les exposants serait réunie par la Division pour l'étude des questions de crédits agricoles de l'Union Suisse des Paysans qui rédigerait, à ce sujet, une petite publication.

L'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel prendra donc une part active à cette Exposition. Les dirigeants et les collaborateurs de nos organisations devront s'attacher à présenter d'une façon claire et précise, l'essor des Caisses Raiffeisen Suisses et de l'Union. Ils devront bien démontrer le but, l'organisation, l'activité, ainsi que tous les avantages de nos coopératives de crédit agricole.

Le Secrétariat de l'Union réunira les diverses indications utiles, les condensera en une statistique, et en un exposé circonstanciel. Pour ce travail, nous devons faire spécialement appel à la bienveillante collaboration de chaque Caisse affiliée. Un questionnaire sera adressé prochainement et nous prions MM. les caissiers de bien vouloir donner les réponses nécessaires, puis de retourner ce questionnaire à l'Union, lors de la remise des comptes annuels.

La documentation ainsi réunie pourra être utilisée avantageusement pour renseigner les visiteurs de la prochaine Exposition Nationale à Berne. Ce sera une belle occasion pour préparer l'idée du mutualisme de crédit agricole, et d'assurer toujours plus le développement de nos bonnes organisations.

Saint-Gall, décembre 1924.

SECRETARIAT DE L'UNION.

Des placements particuliers à la Caisse Centrale de l'Union

Sans trop de difficultés, la Caisse Raiffeisen arrive assez rapidement à obtenir que chacun dans le village entretienne auprès d'elle son compte-courant ou son compte d'épargne. Elle peut ainsi recueillir déjà des fonds importants et les utiliser pour des prêts à ses sociétaires, à d'avantageuses conditions.

C'est la première étape. La Caisse doit ensuite intensifier sa propagande pour se procurer toujours plus de capitaux et pouvoir satisfaire ainsi, dans une plus large mesure encore, aux besoins de crédits de ses membres.

Le caissier, les membres des comités, chaque sociétaire, tous doivent travailler infatigablement pour attirer à leur Caisse, non seulement toutes les disponibilités de la commune même, mais aussi celles de la région avoisinante, ainsi que celles du cercle de leurs parents, amis et connaissances. Des sommes considérables peuvent encore de cette façon être conservées au profit de nos milieux agricoles.

Nous devons cependant relever ici qu'il existe une certaine catégorie de capitaux qui est assez difficilement placée auprès de nos Caisses locales. C'est le « capital » proprement dit du paysan fortuné; soit les fonds qu'il place en titres à long terme, et auxquels il ne touchera pour ainsi dire jamais.

Ce fait s'explique assez naturellement pour celui qui connaît nos milieux agricoles, où chacun est un peu « cachotier », craignant toujours de faire connaître ses affaires personnelles ou sa situation de fortune. Aussi voyons-nous combien de personnes, même parmi celles qui sont des partisans convaincus de nos idées, continuer cependant à se rendre furtivement à la ville, auprès du grand banquier, pour y déposer la majeure partie de leurs capitaux.

Des sommes importantes émigrent ainsi de nos campagnes. Il y a là une lacune à laquelle nous devons remédier, ceci d'autant plus que les capitaux ainsi détournés sont justement ceux que nos organisations pourraient utiliser le plus avantageusement au profit de leurs associés. Ces placements sont en effet beaucoup plus stables que les dépôts d'épargne ou en compte-courant.

Un moyen existe de tourner cette difficulté et de conserver ces capitaux pour nos milieux agraires. C'est de les déposer directement auprès de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel. En effet, pourquoi la Caisse Centrale des Caisses Raiffeisen Suisse ne jouerait-elle pas dans le cas particulier, le rôle du banquier? Les dépôts qui ne sont pas volontiers remis aux Caisses locales, peuvent simplement être confiés à l'Office de compensation financière de ces Caisses. Ainsi placés, ils resteraient dans nos organisations, et pourraient de nouveau être remis aux Caisses locales, sous forme de crédits.

L'Union reçoit des dépôts contre obligations, carnets de dépôts et en compte-courant, aux taux du jour. Elle se charge de l'encaissement de titres échus, coupons, chèques, etc., et exécute tout ordre de Bourse, aux meilleures conditions. En sa qualité de Chambre de compensation, les dépôts confiés trouvent emploi auprès des 350 Caisses de Crédit Mutuel affiliées; toutes à responsabilité illimitée. Etant donné également que l'Union dispose en outre d'un capital de garantie de

plus de trois millions de francs, ces dépôts jouissent de garanties exceptionnelles, tout en servant une cause purement nationale et désintéressée: l'amélioration du crédit agricole.

La situation actuelle et la pénurie persistante des capitaux exige un mouvement de solidarité, et la collaboration de chacun, pour le succès de notre œuvre commune. Nos organisations doivent se développer encore plus rapidement que par le passé, et se multiplier dans chacun de nos villages.

Agriculteurs, artisans, petits commerçants, faites vos dépôts auprès des Caisses Raiffeisen Suisses, ou auprès de leur Caisse Centrale. Vous contribuerez ainsi à fournir le crédit nécessaire à notre agriculture nationale, lui assurant une certaine indépendance financière, et atténuant les conséquences néfastes des bouleversements constants du marché monétaire.

L'administration de la Caisse Centrale répondra volontiers à toute demande de renseignements, de source privée. Ses créanciers peuvent être en outre assurés d'une absolue discrétion, et les conditions de taux sont aussi favorables qu'auprès de n'importe quelle banque sérieuse.

Adresse:

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall.

Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel

(Suite et fin)

Malgré la compression des dépenses à laquelle est astreint le Conseil d'Etat, nous avons reçu le même subside, qui est toujours le bienvenu, nous lui en sommes très reconnaissants et lui exprimons notre vive gratitude.

En terminant, nous vous prions d'excuser le retard de cette séance, qui, d'après les statuts, devait avoir lieu au printemps; nous en sommes d'autant plus ennuyés que ce jour tombe en pleine fenaison, ce qui aura certainement empêché plusieurs délégués de venir, et peut-être contrarié aussi un certain nombre de présents. A notre décharge, nous pouvons dire que ce retard n'est pas seulement imputable à votre Comité, mais aussi, et même surtout, au peu d'empressement qu'ont mis certaines Caisses à nous donner les renseignements qui étaient indispensables à l'établissement de la statistique annuelle que nous devons remettre au Département, et qui figure à la suite de ce rapport.

En outre, nous tenions à liquider, avant cette séance, la question des patentes, à l'ordre du jour, depuis si longtemps.

Votre Comité a tenu quatre séances, dans lesquelles il a examiné les différents rapports d'inspections de nos Caisses et les diverses propositions du Département des finances. Il vous prie de lui donner décharge de sa gestion, et forme les meilleurs vœux pour la bonne marche de chacune de nos Caisses, et pour le développement continu et toujours plus utile de notre Fédération Vaudoise.

Pour le Comité: L. HUGUENIN, président.

Boerenbond Belge ou Ligue des Paysans

Comme il le fait depuis longtemps, le Secrétariat du Boerenbond Belge vient de publier un exposé statistique de la situation des Associations d'intérêts agricoles pendant l'année 1923.

Ce volumineux rapport contient deux grandes parties :

La première traite du Boerenbond lui-même, de ses gildes et fédérations d'arrondissements, de son administration, de son activité d'ordre général. On y admire l'application des principes supérieurs, formant la base du Boerenbond, et son action sociale que le Secrétaire général exerce, au nom du Comité-directeur, à l'aide surtout du service de documentation, et au dehors, du Service d'inspection.

La seconde partie traite successivement de la Ligue des Fermières, de la Fédération Générale, des horticulteurs, et des sections d'ordre plus nettement économiques, à savoir : le Comptoir d'achat et de vente, l'Office d'inspection des laiteries, la Section des assurances, et enfin, la Caisse Centrale de Crédit, et les Caisses locales affiliées. Les seules pages réservées dans le rapport aux institutions de crédit coopératif retiendront notre attention.

Au cours de l'exercice 1923, quarante Caisses d'épargne et de crédit furent fondées par le Bureau du Boerenbond. La plupart des communes rurales de la Flandre sont dotées d'une Caisse locale. On en compte actuellement 863, qui sont affiliées à la Caisse Centrale.

Les ouvertures de crédit dont bénéficièrent en 1923 les Caisses locales, ainsi que le montant des prêts fonciers consentis par leur entremise, ont de réchef fait monter le capital social dans des proportions considérables. Le nombre total des parts sociales de la Caisse Centrale s'élevait fin décembre, à 32,275, dont 5306 souscrites au cours de l'année. Chacune de ces parts étant de 100 francs, et imposant une responsabilité de dix fois sa valeur nominale, le capital de garantie se monte à 32,275,000 francs.

OPÉRATIONS

FINANCIÈRES DE LA CAISSE CENTRALE.

Opérations de caisse : espèces reçues et payées à ses guichets : 56,440,088 francs.

Opérations de chèques postaux : 440,339,816 francs.

Caisse générale désignant le compte spécial des 863 Caisses affiliées à la Centrale pour leurs opérations de chaque jour : 199,494,308 francs.

Chambre de compensation de la Banque Nationale : 138,872,835 francs.

DÉPÔTS D'ÉPARGNE.

Le total des dépôts à vue et des placements à terme a subi, en 1923, un accroissement considérable.

Au 31 décembre, la Caisse Centrale avait en dépôts 503,515,870 francs, soit 85,515,830 francs de plus que l'année précédente.

Depuis l'armistice, le chiffre des dépôts a monté dans des proportions extraordinaires; il a en effet plus que doublé.

Sans doute, cette augmentation est due en partie à la dévalorisation du franc belge, mais ce mouvement ascensionnel des dépôts est dû aussi à la confiance de jour en jour croissante dont jouissent ces institutions; le déposant sait, en effet, qu'elles lui garantissent une sécurité absolue, et c'est là pour lui, en ces temps troublés, le facteur essentiel dans le placement de ses économies.

OPÉRATIONS DES

CAISSES AFFILIÉES A LA CAISSE CENTRALE.

Au 31 décembre 1922, les 823 Caisses affiliées groupaient 61,192 membres. En 1922, ces institutions ont reçu 118,810,494 francs, en dépôts, et effectué des remboursements jusqu'à concurrence de 80,144,179 francs.

Les sommes qui leur avaient été confiées depuis leur création, se montaient à 715,637,303 francs. Le solde des dépôts restant en leur possession s'élevait, fin 1922, à 257,256,998 francs.

Au cours de ce dernier exercice, elles ont consenti 5135 prêts, représentant un capital de 29,055,779 francs; depuis leur fondation, le nombre de prêts enregistrés est de 66,668, et le total des sommes avancées de 190,763,963 francs.

Fin 1922, le montant des prêts en cours s'élevait à 66,465,802 francs. La plupart des prêts (62,281 sur 66,668) ont été faits avec cautionnement; 3246 avec hypothèque; 688 avec privilège agricole, 416 avec nantissement de titres; 37 avec assurance sur la vie.

Au 31 décembre 1922, ces 823 Caisses avaient :

Un fonds de réserve de Fr. 1,010,730,24

Un fonds de prévision de Fr. 1,759,251,74

Soit une réserve totale de Fr. 2,769,981,98

Ces quelques chiffres disent assez l'importance des opérations des Caisses affiliées.

SERVICE D'INSPECTION.

A en juger par cette seule rubrique, on serait tenté de croire que la mission confiée aux inspecteurs se borne au contrôle des syndicats locaux et de leurs sections. Leur champ d'action cependant est beaucoup plus étendu; il embrasse en fait, la plus grande partie de l'activité du Boerenbond auprès des sociétés affiliées.

Faire de la propagande, créer de nouvelles gildes, donner des conférences, assurer la formation de membres-administrateurs, guider les institutions locales, contribuer au progrès de l'enseignement professionnel agricole, aider à la diffusion des connaissances techniques, tels sont les éléments multiples de la tâche du Service d'inspection.

La seule inspection régulière des 863 Caisses affiliées nécessita, durant l'année, 1173 visites; l'inspection extraordinaire, 22.

A l'occasion de leur contrôle, les inspecteurs ont assisté à 82 réunions de comités; ils ont tenu eux-mêmes 55 réunions semblables, et pris part à l'assemblée générale de 158 Caisses.

Il leur a fallu rendre visite à 64 nouveaux caissiers pour les mettre au courant de la comptabilité; ils ont de plus assisté 179 caissiers d'une façon particulière.

Indépendamment de 277 visites extraordinaires à des caissiers ou à des membres-administrateurs et de 157 visites de propagande, ils ont entrepris deux cents voyages pour contrôler les feuilles d'épargne et de quittance; ils ont enfin organisé 46 journées d'études régionales et donné 333 conférences, consacrées exclusivement aux Caisses rurales, au crédit agricole et à la comptabilité.

Cet aperçu nous donne une idée de la puissance de travail des agriculteurs belges. V. R.

L'Épargne de la Majorité

L'expérience et le désir d'aider au mieux-être des faibles se traduisent même dans l'aride domaine des chiffres, par des formules nouvelles et bien intéressantes.

Cette fois, c'est la Caisse rurale de Cazzago (Italie), qui, de même que chez nous, avait donné l'idée de l'épargne des contributions, vient d'appliquer le principe de l'épargne liée à un objet particulier, à l'accomplissement de la majorité.

Les déposants doivent verser au moins cinq liras par an, et ne peuvent retirer le montant de leur livret qu'à la majorité, ou, s'il s'agit de jeunes filles, au moment de leur mariage.

La Caisse agricole, en plus des intérêts, alloue sur ces livrets une prime annuelle de une lire.

En supposant le versement de fr. 5.—, par an, ce qui correspond à environ 10 centimes par semaine, le déposant dispose des sommes suivantes :

Après 5 ans, fr. 34,15 contre le versement effectif de fr. 26.—.

Après 10 ans, fr. 77,80, contre le versement effectif de fr. 52.—.

Après 15 ans, fr. 133,40 contre le versement effectif de fr. 78.—.

Après 20 ans, fr. 204,35 contre le versement effectif de fr. 104.—.

Comme ces livrets constituent une charge pour la Caisse, leur nombre sera forcément limité, et ce mode d'encouragement à l'épargne n'est point réalisable chez les jeunes institutions. V. R.

Communications de l'Union Suisse

Nous rappelons spécialement qu'ensuite de décision prise par le Comité de direction, le Bureau des fournitures de l'Union ne délivrera les formulaires d'obligations, parts sociales, carnets d'épargne et de dépôt, ainsi que les carnets de chèques que *numérotés*.

MM. les caissiers devront donc indiquer spécialement, lors de chaque commande, la numérotation voulue.

Les modifications dans le personnel des Comités de direction et des caissiers sont à annoncer immédiatement au Bureau de l'Union, pour éviter l'envoi de correspondances à des adresses n'ayant plus leur raison d'être, et surtout pour assurer le bon fonctionnement des relations financières.

Nous rappelons également qu'en cas urgent, les communications avec l'Union peuvent s'effectuer : *Téléphoniquement* : 1° en demandant le n° 30.88 à St-Gall.

Télégraphiquement : 2° en utilisant l'adresse déposée de «Raiffeisenbank» St-Gall.

Par contre, nous prions MM. les caissiers de bien vouloir nous communiquer le numéro de leur téléphone ou de celui auquel ils pourraient, cas échéant, être interpellés.

Ensuite d'un achat en série, à conditions avantageuses, nous pouvons livrer des

COFFRES-FORTS

de construction solide et élégante, offrant toutes garanties contre le feu et l'effraction.

Des offres détaillées, avec croquis, seront envoyées sur demande.